

RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Sommaire

- EDITO..... 2
 - I. ACORIS MUTUELLES ET SA DEMARCHE ESG..... 2
 - II. LES CRITERES ESG..... 3
 - III. INSTRUCTION N°2024-I-01 DE L'ACPR 4
- PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE 6
 - I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACORIS MUTUELLES 6
 - II. INFORMER LES ADHERENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG..... 17
 - III. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION..... 17
 - IV. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG 19
- DEUXIEME PARTIE : LES PRODUITS FINANCIERS..... 21
 - I. PRODUITS FINANCIERS AYANT, ENTRE AUTRES CARACTERISTIQUES, DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES OU UNE COMBINAISON DE CES CARACTERISTIQUES..... 21
 - II. PRODUITS FINANCIERS AYANT POUR OBJECTIF L'INVESTISSEMENT DURABLE..... 23
- DÉCLARATION DE NON-PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ..... 27

EDITO

I. ACORIS MUTUELLES ET SA DEMARCHE ESG

L'ESG, qui désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, constitue un cadre d'analyse essentiel pour évaluer l'intégration des enjeux du développement durable et des perspectives à long terme dans la stratégie des entreprises. Ces critères permettent de mesurer l'engagement des organisations en faveur d'une croissance responsable et respectueuse des équilibres sociaux, environnementaux et économiques.

Au sein d'ACORIS Mutuelles, l'ESG occupe une place centrale dans notre vision stratégique. L'année 2023 a marqué un tournant significatif dans notre démarche, avec la mise en œuvre de mesures concrètes visant à renforcer notre engagement en matière de durabilité. Conscients que cette démarche doit s'inscrire durablement dans l'ADN de notre mutuelle, nous avons défini des perspectives ambitieuses pour 2024, afin d'accélérer notre transition vers un modèle plus responsable. Cependant, nous ne nous arrêtons pas là ; 2025, s'inscrit dans une logique d'ancrage de ces actions, avec pour objectif de les inscrire durablement dans le fonctionnement de la mutuelle et d'en faire des pratiques pérennes au service d'une performance responsable.

Notre gouvernance porte une ambition forte : réduire l'impact environnemental de nos activités tout en répondant aux attentes croissantes de nos adhérents. Cette volonté interne s'aligne pleinement avec les réglementations françaises et européennes en vigueur, renforçant notre détermination à agir de manière proactive dans ce domaine.

En France comme au niveau européen, l'investissement responsable occupe une place centrale dans les discussions et les réglementations. Dès 2001, la loi NRE (Nouvelle Régulation Économique) n°2001-420 du 15 mai 2001 a marqué un tournant en imposant aux entreprises cotées de publier des informations relatives à leur responsabilité sociétale. Cette obligation a été élargie en 2012 avec le Grenelle de l'Environnement, qui a étendu le reporting aux entreprises non cotées et a exigé des sociétés de gestion d'actifs qu'elles communiquent sur l'intégration des critères ESG dans leur politique d'investissement. En 2015, la loi sur la transition énergétique a renforcé ces exigences en y ajoutant un volet climatique et en incluant les investisseurs institutionnels. Puis, en 2019, la loi Énergie Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019, et particulièrement son article 29, a élargi les dispositions de l'article 173 en matière de reporting extra-financier, renforçant ainsi la transparence et l'obligation de rendre compte.

Du côté européen, plusieurs règlements ont été adoptés pour encadrer et structurer ces pratiques. Parmi eux, le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, qui complète le règlement (UE) 2019/2088, précise les normes techniques relatives au principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il détaille également le contenu, les méthodes et la présentation des informations liées aux indicateurs de durabilité, aux incidences négatives en matière de durabilité, ainsi qu'à la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports

périodiques. Par ailleurs, le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 qui complète le règlement (UE) 2020/852, établit les critères techniques permettant de déterminer si une activité économique contribue de manière substantielle à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, tout en veillant à ce qu'elle ne porte pas préjudice aux autres objectifs environnementaux.

Ces évolutions réglementaires, tant au niveau national qu'europpéen, témoignent d'une volonté forte d'encadrer et de promouvoir des pratiques d'investissement responsables, alignées sur les enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance. Elles soulignent également l'importance croissante accordée à la transparence et à la responsabilisation des acteurs économiques dans la transition vers une économie durable.

Au-delà des exigences réglementaires, une prise de conscience collective s'amplifie face aux impacts du changement climatique, incitant de plus en plus d'individus à adopter et à défendre des valeurs écologiques. Dans ce contexte, ACORIS Mutuelles s'engage à renforcer sa transparence autour de ses critères ESG. Cette démarche vise non seulement à sensibiliser et à responsabiliser chacun aux enjeux environnementaux, mais aussi à consolider la gouvernance de l'entreprise. En agissant ainsi, ACORIS Mutuelles renforce la confiance de ses parties prenantes, tout en affirmant son engagement en faveur d'un développement durable.

II. LES CRITERES ESG

Afin de mieux comprendre les fondements de cette démarche, il est essentiel de détailler chacun des trois piliers qui composent l'ESG. Cette présentation vise à expliquer en quoi consistent ces critères, quels enjeux ils recouvrent et comment ils s'articulent pour contribuer à une stratégie d'entreprise durable et responsable.

Notre rapport ESG 2025 reflète la performance globale d'ACORIS Mutuelles en matière de responsabilité sociétale, évaluant nos réalisations à travers les trois dimensions indissociables que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Ce document témoigne de la manière dont nous transformons nos engagements en actions concrètes, en mesurant à la fois notre empreinte écologique réduite, notre impact social renforcé auprès des collaborateurs et des communautés, et l'exemplarité de nos pratiques de gouvernance.

Les critères environnementaux

Les critères environnementaux évaluent l'impact d'une entreprise sur l'environnement et sa capacité à contribuer à la préservation des ressources naturelles. Ils englobent des thématiques telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie, ainsi que la protection de la biodiversité.

Pour les entreprises, il s'agit non seulement de limiter leur empreinte écologique, mais aussi d'anticiper les risques liés au changement climatique et de s'adapter aux nouvelles normes environnementales.

Ces critères reflètent l'engagement d'une organisation en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les critères sociaux / sociétaux

Les critères sociaux et sociétaux portent sur la manière dont une entreprise interagit avec ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs et les communautés dans lesquelles elle opère. Ils incluent des aspects tels que les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, la formation et le développement des compétences, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'impact social des activités de l'entreprise.

Ces critères visent à garantir que l'entreprise agit de manière éthique et responsable, en respectant les droits humains et en favorisant le bien-être de toutes les parties prenantes.

Les critères de gouvernance

Les critères de gouvernance concernent la manière dont une entreprise est dirigée, contrôlée et administrée. Ils englobent des éléments tels que la transparence des décisions, l'indépendance et la diversité des conseils d'administration, la lutte contre la corruption, la gestion des risques, ainsi que le respect des droits des actionnaires. Une gouvernance solide et éthique est essentielle pour assurer la pérennité de l'entreprise, renforcer la confiance des investisseurs et garantir une prise de décision alignée sur les intérêts de toutes les parties prenantes.

Ces critères reflètent l'engagement de l'entreprise à adopter des pratiques de gestion responsables et durables.

Au sein de ce rapport, chacun de ces critères sera détaillé afin de mettre en lumière l'implication de ACORIS Mutuelles et les valeurs qui guident ses actions. Cette analyse approfondie permettra de démontrer comment ACORIS Mutuelles intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa stratégie.

III. INSTRUCTION N°2024-I-01 DE L'ACPR

En tant que mutuelle, ACORIS Mutuelles est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. À ce titre, nous sommes tenus de nous conformer à l'instruction de l'ACPR n°2024-I-01, qui définit les documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance.

Cette instruction établit une distinction entre deux catégories d'organismes : ceux dont le bilan total dépasse 500 millions d'euros et ceux dont le bilan total est inférieur ou égal à ce montant. ACORIS Mutuelles appartient à cette seconde catégorie et, par conséquent, nous devons respecter les exigences prévues à l'annexe A de l'instruction mentionnée. Cette annexe encadre les obligations spécifiques en matière de reporting et de transparence pour les organismes de plus petite taille.



ESG



ENVIRONNEMENT

- Changements climatiques et émissions de carbone
- Efficacité énergétique
- Conception et cycle de vie des produits
- Approvisionnement et efficacité des matériaux
- Gestion des déchets et économie circulaire
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement



SOCIAL

- Satisfaction de la clientèle
- Genre et diversité
- Engagement des employés
- Relations communautaires
- Droits de l'Homme
- Normes du travail
- Sécurité et qualité des produits



GOUVERNANCE

- Composition du conseil
- Protection des données et respect de la vie privée
- Structure du comité de vérification
- Corruption
- Éthique commerciale

PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACORIS MUTUELLES

Ses critères environnementaux

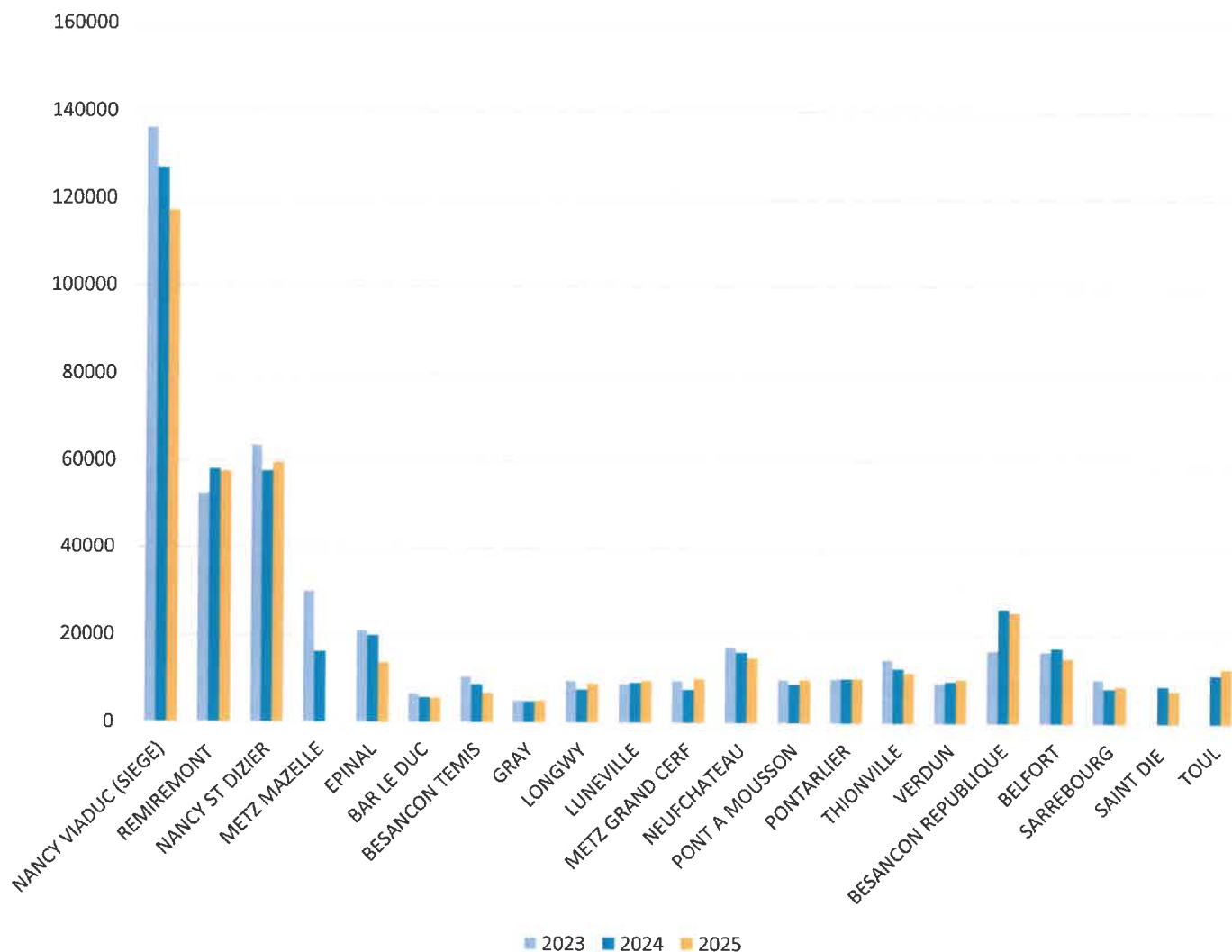
ACORIS Mutuelles s'engage activement à réduire son impact environnemental en mettant en place des actions concrètes alignées sur les critères ESG. Ces initiatives visent à optimiser l'utilisation des ressources, à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques écoresponsables au quotidien. Voici les principales mesures mises en œuvre en 2025, visant à impliquer tant les collaborateurs que les adhérents et les partenaires dans une démarche responsable.

Gestion énergétique des locaux

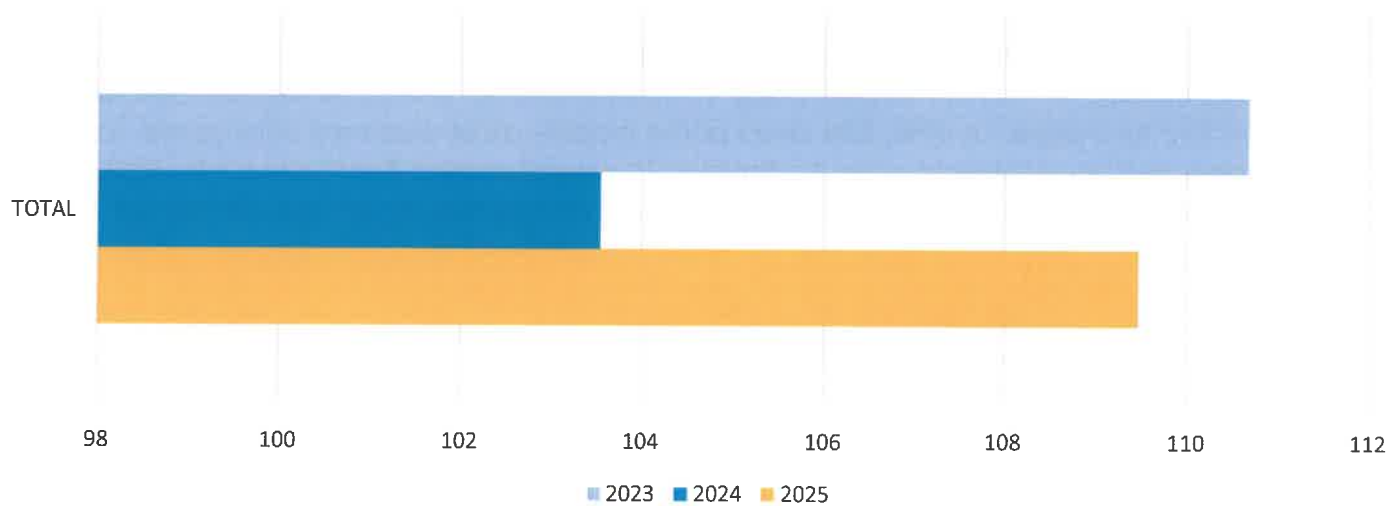
La mutuelle a instauré une politique rigoureuse de gestion de la température dans ses locaux, afin de réduire sa consommation d'énergie. En hiver, la température des locaux est régulée, en moyenne, à 19°C, afin de limiter la consommation d'énergie tout en assurant un confort optimal. Conscient que cette température peut être ressentie comme basse pour un travail sédentaire, le CSE a souhaité apporter plus de confort aux collaborateurs en leur offrant une bouillotte, en plus de la distribution de doudounes en 2023, illustrant ainsi notre volonté de concilier bien-être et responsabilité environnementale. En été, la climatisation a été activée uniquement entre 9h00 et 17h00, réduisant ainsi son utilisation tout en maintenant des conditions de travail agréables.

En outre, pour aller encore plus loin dans cette démarche de sobriété énergétique, lors de l'accord d'intéressement de la mutuelle passé en 2024, et ce pour une durée de trois exercices, un critère RSE fut intégré. En effet, 50% de la prime globale d'intéressement sera versée sous réserve de l'atteinte de l'objectif suivant : diminuer la consommation électrique sur le siège et les agences de la mutuelle par rapport à l'année 2023 rapportée au m², qui est l'année de référence.

CONSOMMATION ELECTRIQUE AGENCES ET SIEGE ACORIS MUTUELLES (EN KWH)



TOTAL CONSOMMATION ELECTRIQUE PAR M² (EN KWH)



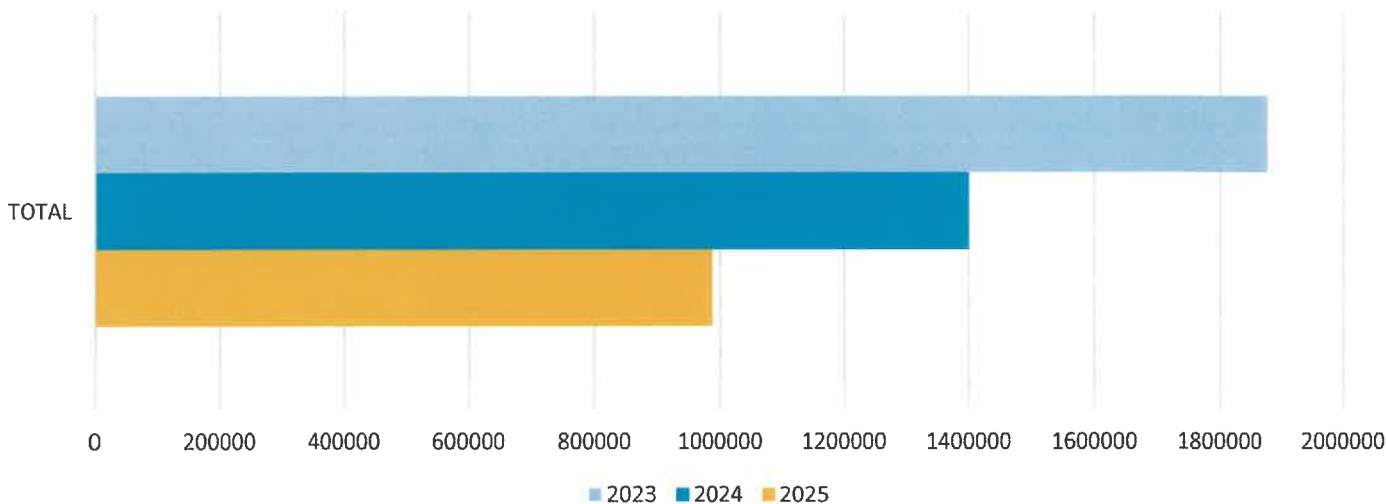
La consommation électrique par m² apparaît globalement stable sur la période 2023-2025, avec des variations très limitées d'une année à l'autre. Cette stabilité traduit les efforts mis en place pour maîtriser et contenir les niveaux de consommation dans la durée.

Ces mesures témoignent de notre engagement à optimiser notre gestion énergétique tout en respectant les principes de sobriété énergétique.

Réduction de l'utilisation du papier

ACORIS Mutuelles s'est engagée dans une démarche active de réduction de sa consommation de papier. Pour cela, le service informatique a mené une revue complète de son parc d'imprimantes, identifiant les opportunités de rationalisation et de suppression d'équipements superflus. En 2023, la mutuelle comptait 105 imprimantes. Grâce à cette initiative, 40 imprimantes ont été retirées, réduisant ainsi le parc à 65. Cette rationalisation a eu un impact direct sur le volume d'impressions depuis 2023 :

VOLUME D'IMPRESSION EN NOMBRE DE PAGES

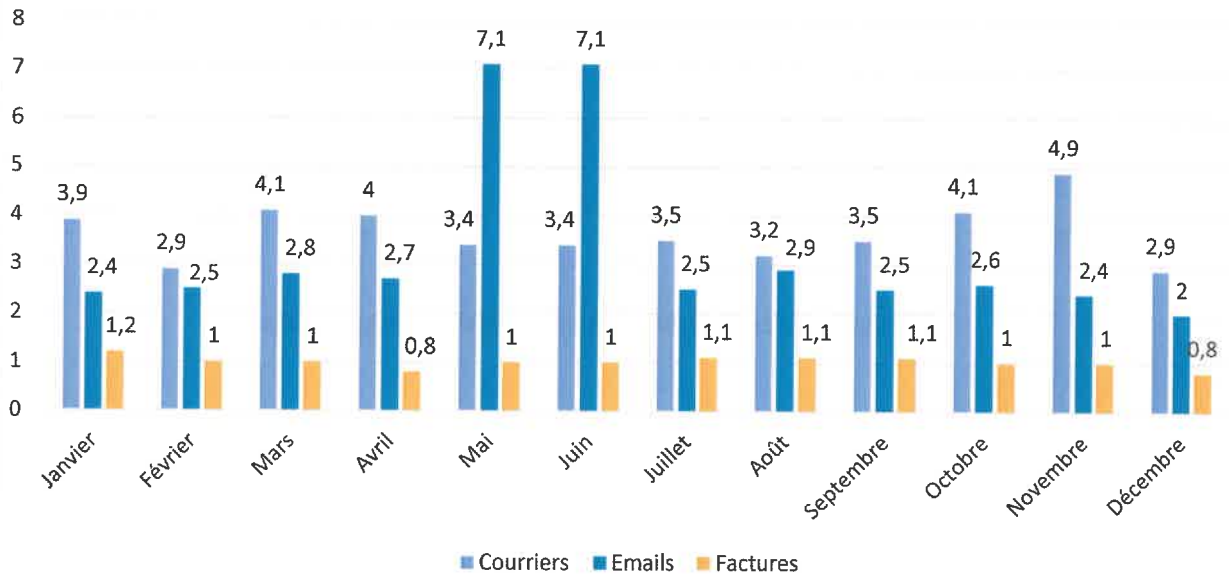


Le volume d'impression de la mutuelle a connu une diminution significative entre 2023 et 2025, illustrant une évolution notable des pratiques internes en matière de sobriété documentaire. Le nombre de pages imprimées est ainsi passé de 1 877 915 pages en 2023 à 987 288 pages en 2025, soit une réduction d'environ 47,5 %. Cette baisse importante, loin d'être anecdotique, témoigne des efforts engagés en faveur de la limitation des impressions et de la réduction de l'empreinte environnementale liée aux usages du papier.

Un employé de bureau consomme en moyenne 10 000 pages imprimées par an, soit l'équivalent d'environ 1,2 arbre par collaborateur. À ACORIS Mutuelles, le volume d'impression pour l'année 2025 s'élève à 987 288 pages, ce qui correspond à 118,5 arbres pour 156 collaborateurs. Or, selon les estimations moyennes, ce même effectif aurait dû consommer 187,2 arbres. Ces résultats montrent une nouvelle fois que la mutuelle réduit significativement son impact environnemental grâce à ses politiques engagées en faveur de l'environnement.

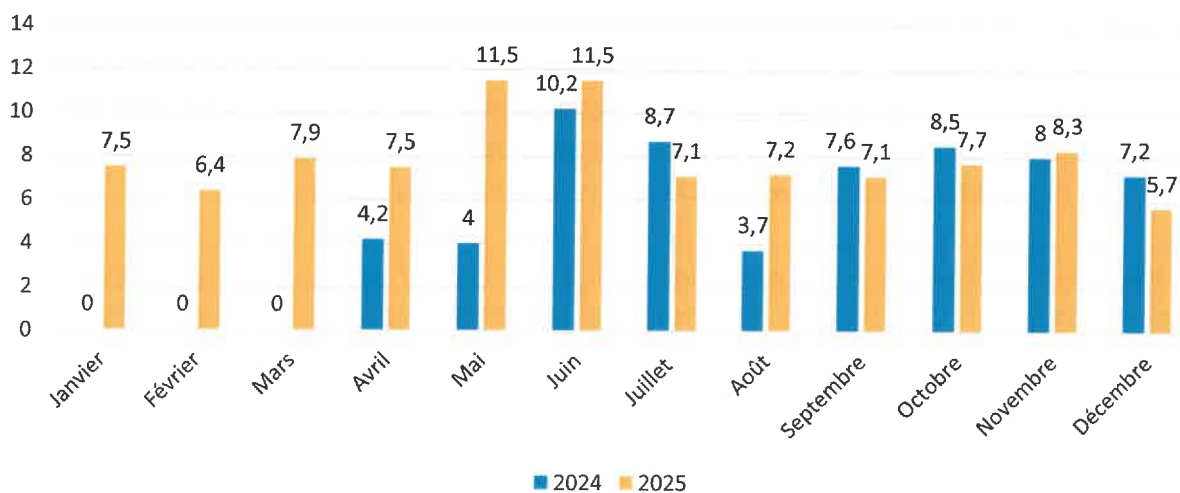
Dans une démarche de réduction durable des impressions, la mutuelle a souhaité mettre en place une solution permettant de concilier performance opérationnelle et sobriété environnementale. Ainsi, le recours à un outil d'envois dématérialisés a été mis en place afin de limiter l'utilisation du papier tout en maintenant un niveau de service élevé auprès des adhérents. Cette évolution permet de garantir une communication toujours aussi efficace, tout en adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

ENVOIS DEMATERIALISES SUR L'ANNEE 2025 (EN MILLIERS)



Comme l'illustre le schéma ci-dessous, cet outil, déployé depuis avril 2024, est progressivement adopté par les services, témoignant d'un changement durable des usages en faveur de la dématérialisation.

COMPARAISON DU VOLUME D'ENVOIS DEMATERIALISES EN 2024 ET 2025

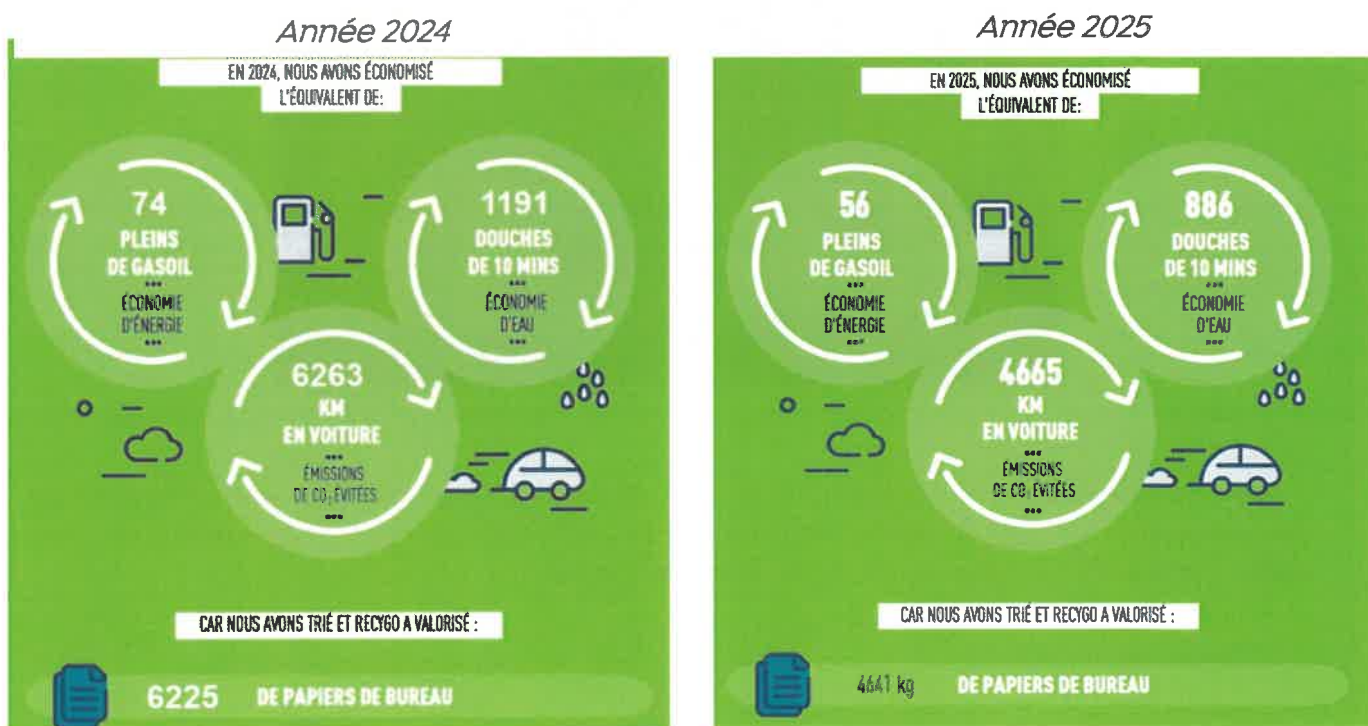


Bilan Recygo

Parmi les actions importantes mises en place par la mutuelle, la gestion des déchets, en particulier ceux liés à l'usage du papier, occupe une place essentielle. Malgré une baisse significative des impressions, le volume de papier utilisé reste élevé. Il est donc indispensable de veiller à un traitement adéquat des documents, notamment par leur recyclage. À ce titre, ACORIS Mutuelles s'est fixé pour objectif de tendre vers une politique zéro déchet au sein de ses structures. Cette initiative s'appuie sur les dispositions du code de l'environnement, en particulier l'article L541-2, qui précise que « tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale ».

Dans cette optique, la mutuelle a mis en place des zones de recyclage équipées de poubelles de tri pour les plastiques, les emballages, les papiers et les cartons, ainsi que des conteneurs spécifiques pour les cartons. Pour renforcer cette démarche, ACORIS Mutuelles a également noué un partenariat avec Recygo, spécialisé dans le recyclage des papiers.

Les économies de papier réalisées par la mutuelle traduisent une démarche engagée en faveur de la réduction de son empreinte environnementale, bien qu'une légère baisse soit observée en 2025 par rapport à 2024. En effet, en 2024, la mutuelle a économisé l'équivalent de 6 263 kilomètres parcourus en voiture, contre 4 665 kilomètres en 2025. Cette évolution s'explique par la réduction des impressions de papier de bureau, dont le volume est passé de 6 225 kg en 2024 à 4 641 kg en 2025, soit une diminution de 25 %. Ces résultats témoignent des efforts constants engagés pour limiter la consommation de ressources et encourager des pratiques plus sobres et responsables au sein de la mutuelle.



Initiative du CSE

Le Comité Social et Économique (CSE) d'ACORIS Mutuelles a mis en place plusieurs actions concrètes visant à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et à soutenir l'économie locale.

Parmi ces initiatives, le CSE, en collaboration avec la direction de la mutuelle, a poursuivi l'approche responsable dans la composition des colis de fin d'année offerts aux collaborateurs. Ces colis sont constitués exclusivement de produits locaux, issus de producteurs régionaux, permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone liée au transport tout en favorisant le circuit court et soutenant les commerçants de proximité.

Par ailleurs, le CSE a voulu compléter ce colis avec d'autres articles. Le CSE attache une importance à ce que les articles restent respectueux de l'environnement et utiles aux collaborateurs. C'est pourquoi cette année, les membres du CSE se sont tournés vers une gourde filtrante réduisant la présence du chlore et des impuretés tout en préservant les minéraux. Elle permet également de limiter la présence de bouteilles d'eau en plastique. A cela, ils ont également choisi de proposer un sac de sport afin d'inciter les collaborateurs à pratiquer une activité physique. Ce sac de sport est le prolongement idéal aux actions proposées par la direction pendant la pause méridienne.



Ces actions illustrent l'engagement du CSE en faveur d'une politique environnementale proactive. Elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie ESG de l'entreprise, visant à concilier performance économique et responsabilité écologique.

Initiative de la direction

Dans le cadre de sa politique environnementale, la direction confirme, de façon pérenne, son engagement en faveur des mobilités durables en incitant ses collaborateurs à privilégier les transports en commun. Au cours des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de 2025, la direction a réaffirmé sa politique de prise en charge des frais de transport en commun ; pour

l'année 2025, la mutuelle continue d'assurer le remboursement de 75% du coût des abonnements de transport, alors que le cadre légal impose un minimum de 60%. Ce dispositif, déjà mis en place lors des NAO de 2024, affirme une volonté de réduire l'empreinte carbone des collaborateurs.

Cette stratégie de financement a permis de stabiliser durablement le nombre de collaborateurs bénéficiant d'un abonnement de transport en commun malgré une légère variation constatée demeurant tout de même marginale :

- 53 collaborateurs titulaires d'un abonnement en 2023 ;
- 57 collaborateurs en 2024 ;
- 55 collaborateurs en 2025.

Consciente que le remboursement des abonnements constitue à la fois un avantage social et une action concrète en faveur de l'environnement, la direction a décidé de pérenniser ce dispositif en 2026, maintenant son taux de participation à hauteur de 75%.

Ses critères sociaux

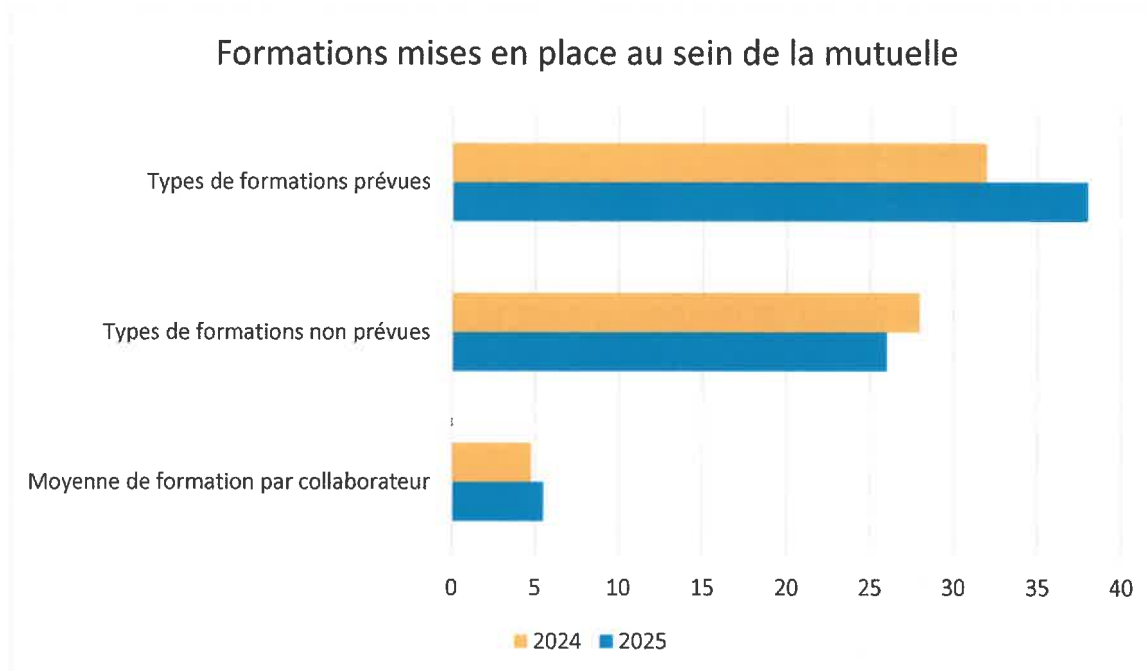
Au cœur de notre démarche RSE, les critères sociaux traduisent notre volonté de concilier performance économique et progrès humain. En 2025, cet engagement s'est structuré autour de trois leviers d'action complémentaires : la pérennisation des emplois, la promotion de la parité homme-femme, et le déploiement d'initiatives sociales concertées entre direction et CSE. Autant d'initiatives qui font de notre entreprise un lieu où performance rime avec épanouissement, et où les indicateurs sociaux ne sont pas simplement mesurés, mais véritablement portés par une culture mutualiste.

La pérennité de l'emploi et développement des compétences

La pérennité de l'emploi au sein de la mutuelle repose notamment sur l'attention particulière portée au bien-être des collaborateurs, lequel occupe une place centrale dans la gouvernance.

Cette dernière considère qu'un collaborateur épanoui et accompagné constitue un pilier de la stabilité et de la performance durables de l'entreprise. À ce titre, la formation représente un levier essentiel : un collaborateur bien formé aux enjeux et aux spécificités de son métier se sent moins à la marge, gagne en légitimité et devient un acteur à part entière de son activité, sur lequel la gouvernance peut pleinement s'appuyer. Les plans de formation intègrent ainsi différents types de formations prévues, couvrant notamment les compétences cœur de métier, ainsi que des formations d'entrée ou de montée en compétences. Le plan de formation, très ambitieux, comportait 38 types de formations pour l'année 2025. Par ailleurs, au-delà de ces formations initialement planifiées, la gouvernance veille à répondre aux besoins émergents en mettant en place des formations non prévues sur le plan initial, afin de s'adapter aux évolutions de l'activité et aux situations rencontrées sur le terrain. Sur l'année 2025, 26 autres types de formations ont été prévus en complément de celles prévues initialement.

Cela se traduit concrètement par l'organisation, sur l'année 2025, de 164 sessions de formation, représentant un total de 871 stagiaires formés. Au regard de ces éléments, la mutuelle enregistre une moyenne de 5 formations par collaborateur sur l'année 2025. Cette dynamique de formation contribue directement au sentiment d'appartenance des collaborateurs, à leur engagement durable et à la capacité de la gouvernance de s'appuyer sur des équipes compétentes, impliquées et résilientes.



L'ensemble des actions mises en œuvre en faveur du bien-être des collaborateurs semble porter ses fruits, comme en témoigne une légère hausse des effectifs observée depuis 2024. La mutuelle comptait ainsi 129 CDI en 2023, puis 138 en 2024 et 156 en 2025. Cette évolution peut être considérée comme un indicateur de satisfaction des collaborateurs dans l'exercice de leur activité professionnelle. La capacité de la mutuelle à fidéliser ses collaborateurs apparaît ainsi comme le résultat direct d'une politique attentive aux conditions de travail. Ces résultats encouragent la gouvernance à maintenir les actions engagées en faveur de la pérennisation de l'emploi ainsi que pour la fidélisation des collaborateurs sur le long terme.



Parité homme / femme

Dans le cadre de notre engagement envers les critères sociaux, nous tenons à mettre en lumière la parité homme/femme au sein d'ACORIS, qui présente des tendances contrastées mais complémentaires. Au niveau des salariés, les femmes sont majoritaires, représentant 80% des effectifs, soit 125 collaboratrices, contre 20% d'hommes, soit 31 collaborateurs au 31 décembre 2025. Toutefois, cette dynamique est contrebalancée par la composition de notre Conseil d'Administration (CA), où les hommes sont plus représentés, avec 75% des membres (soit 12 hommes), contre 25% de femmes (soit 4 femmes). Ces deux tendances, bien que distinctes, s'atténuent mutuellement, reflétant une situation globale où la parité évolue progressivement à différents niveaux de l'organisation. Nous restons mobilisés pour poursuivre cet équilibre et renforcer la mixité à tous les échelons.

Les actions de la direction

Dans le cadre de sa politique de gouvernance, la direction a intégralement financé des séances de sport, ouvertes à tous les collaborateurs. Ainsi l'ensemble des collaborateurs peuvent suivre des cours de renforcement musculaire tous les lundis midi, ainsi que des cours de yoga les jeudis midi. Au cours de l'année 2025, l'engouement pour ces séances a été tel qu'il a été décidé de mettre en place un autre cours le mercredi midi, une fois par mois, de course à pied pour les collaborateurs se situant au siège.

L'ensemble de ces cours sont accessibles en visioconférence, garantissant ainsi une inclusion totale et une participation sans distinction de localisation géographique. Gratuites pour les collaborateurs et animées par des professionnels, ces séances visent à promouvoir la santé physique.



Les actions du CSE

Le CSE joue un rôle central dans l'amélioration du bien-être des collaborateurs et contribue activement à la qualité de vie au travail. Parmi les actions mises en œuvre, il a notamment organisé une journée dédiée à la détente, durant laquelle des séances de massage ont été proposées gratuitement aux salariés volontaires, ainsi qu'une séance de niromathérapie. Les deux sites comptant le plus grand nombre de collaborateurs ont pu bénéficier de ces deux prestations. Cette initiative, visant à réduire le stress et à favoriser le bien-être, a été largement appréciée par les collaborateurs et a contribué à renforcer la dynamique positive au sein des équipes. Cette action bien-être sera renouvelée en 2026, selon un format identique ou en proposant la découverte de nouvelles pratiques.

En complément de ces actions, le CSE s'engage activement en faveur du pouvoir d'achat des collaborateurs à travers la distribution de chèques-cadeaux, de cartes culture, de cartes Inter CEA et de chèques de Noël. Ces dispositifs permettent d'accompagner les salariés dans leurs dépenses liées notamment à la culture et aux loisirs, tout en renforçant l'attractivité sociale de l'entreprise.

Par ailleurs, les membres du CSE attachent une importance particulière au soutien des acteurs locaux. À ce titre, ils proposent tout au long de l'année diverses campagnes accessibles à l'ensemble des collaborateurs, telles que des commandes de produits locaux (fromages, miel) ou encore de sapins de Noël. Enfin, le CSE met en place des aides financières au départ en vacances, contribuant ainsi à l'équilibre personnel et à la qualité de vie des collaborateurs. L'ensemble de ces actions illustre l'engagement du CSE en faveur d'une politique sociale inclusive et solidaire, pleinement alignée avec les objectifs ESG de l'entreprise.

Sa qualité de gouvernance

Cette année, notre direction a placé la barre plus haut en alignant strictement ses propres pratiques sur nos ambitions RSE. Au programme : déplacements optimisés, administrateurs formés aux nouveaux enjeux climatiques, et critères durables systématiques dans chaque décision. La preuve par l'exemple qu'une gouvernance responsable n'est pas un slogan, mais un engagement quotidien.

Formation des administrateurs

À l'instar des années précédentes, l'année 2025 a été marquée par la volonté de la mutuelle de renforcer les compétences des élus du conseil d'administration. Plusieurs thématiques ont ainsi été ciblées, afin de permettre aux administrateurs de renouveler et d'actualiser leurs connaissances sur des sujets jugés structurants pour l'exercice de leur mandat.

Déjà formés en 2024 sur le Digital Operational Resilience Act (DORA) et sur les risques cyber, les élus ont poursuivi en 2025 le développement de leurs connaissances, notamment sur l'environnement mutualiste et sur la composition du groupe ACORIS. Ces sessions de formation

ont contribué à une meilleure appréhension des enjeux actuels de gouvernance et au renforcement de leur capacité à exercer leur rôle de manière éclairée et responsable.

Cette dynamique de formation, particulièrement appréciée, sera reconduite en 2026. Certains sujets ont d'ores et déjà été identifiés, en raison de leur intérêt pour le conseil d'administration, tels qu'une présentation des actions mises en place en matière de LCF-FT ou encore l'analyse actuarielle au sein d'ACORIS Mutuelles. La direction affiche ainsi une volonté affirmée de proposer des formations régulières aux administrateurs, afin de leur fournir les clés nécessaires pour relever les futurs défis et garantir une gouvernance robuste et éclairée. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la mutuelle à maintenir un haut niveau d'expertise au sein de son conseil d'administration.

Une direction « verte »

Les administrateurs d'ACORIS Mutuelles souhaitent soutenir les actions et efforts entrepris par l'ensemble des collaborateurs afin d'être une gouvernance aussi respectueuse de l'environnement que possible. Depuis quelques années déjà, les réunions relatives au conseil d'administration et ses commissions de travail étaient regroupées sur un même jour pour limiter les trajets et réduire ainsi l'empreinte carbone liée à leurs fonctions. Désormais, puisque des formations sont prévues pour les élus, elles ont systématiquement lieu après le conseil d'administration durant l'après-midi. Cette initiative vient compléter celle déjà mise en place sur le regroupement des réunions.

Dans la même logique de durabilité, le conseil d'administration a repensé sa politique d'impression pour réduire significativement l'utilisation de papier. Chaque membre s'est vu mettre à disposition une tablette numérique, permettant de consulter les documents directement en version dématérialisée. Les convocations et autres communications sont également envoyées par e-mail, ce qui contribue à une diminution drastique de la consommation de papier.

II. INFORMER LES ADHERENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG

ACORIS Mutuelles utilise une approche multi-plateforme pour informer ses adhérents :

- **Instagram / Facebook** : Nous y partageons nos résultats concrets en développement durable (bilans RECYGO, volumes recyclés), des campagnes de prévention santé, notre participation à des événements sectoriels, ainsi que des aperçus de notre environnement de travail.
- **LinkedIn** : Plateforme privilégiée pour valoriser notre présence professionnelle (salons, forums emploi), mettre en lumière les formations de nos équipes, et offrir un regard authentique sur notre culture d'entreprise.
- **X (anciennement Twitter)** : Espace dédié à l'utilité pratique (tutoriels pour adhérents) et à la transparence sur nos partenariats associatifs et engagements sociétaux.
- **Le Mutualiste** : Véritable magazine de référence, il décrypte les innovations mutuelles à travers des reportages et interviews exclusives.

Communication sur le bien-être au travail : réseaux sociaux

ACORIS Mutuelles accorde également une importance particulière à la communication autour de ses actions ESG, notamment à travers ses réseaux sociaux. Au cours de l'année 2025, les abonnés aux pages de la mutuelle ont ainsi pu découvrir plusieurs publications mettant en lumière ses engagements et initiatives. Ces communications ont porté, entre autres, sur la consommation énergétique de la mutuelle en 2025, un aperçu des différentes formations proposées aux collaborateurs, ainsi que les courses solidaires organisées par ACORIS Mutuelles au profit de diverses associations, auxquelles des collaborateurs ont participé afin de soutenir ces causes.



Business Cool Festival 2025



Trail des lumières 2025

III. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION

La mutuelle intègre pleinement les critères ESG dans son processus de prise de décision relatif à l'attribution de nouveaux mandats de gestion. Ces critères constituent des éléments déterminants et font l'objet d'une attention particulière, traduisant la volonté de la mutuelle d'aligner ses choix d'investissement avec ses engagements en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance. À ce titre, la prise en compte des critères ESG s'impose comme un facteur clé dans l'évaluation et la sélection des partenaires de gestion, notamment lors de l'attribution de nouveaux mandats. Le dernier mandat confié par la mutuelle illustre cette démarche, avec la décision de confier une part significative de ses actifs à la BRED Banque Populaire, choix opéré en cohérence avec l'importance accordée à l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des actifs.

Outre la BRED, ACORIS Mutuelles a sélectionné des dizaines d'entreprises françaises leaders dans leur secteur pour ses placements "verts". Ces sociétés, toutes implantées durablement, partagent une ambition commune : transformer leurs modèles opérationnels pour réduire leur empreinte environnementale. Nous privilégions ainsi des acteurs engagés dans :

- L'adoption de technologies durables
- L'optimisation de leur efficacité énergétique
- La mise en œuvre d'économies circulaires

IV. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

Mutuelles Impact

Notre mutuelle, membre actif de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, s'est engagée dans Mutuelles Impact : le premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social, fondé en novembre 2020.

Notre adhésion à cette initiative s'est concrétisée par un investissement significatif, reflétant notre volonté d'agir pour une économie plus responsable. Les résultats du rapport annuel au 31 décembre 2025 en attestent : Mutuelles Impact y déploie une démarche ESG rigoureuse, avec des indicateurs clairs qui illustrent son empreinte positive :

- 34% des sociétés interrogées ont défini une trajectoire quantitative de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2025 contre 17% en 2024 ;
- 59% des sociétés interrogées ont formalisé une politique RSE ou de durabilité en 2025 contre 54% en 2024 ;
- 67% des sociétés interrogées ont désormais un responsable RSE en 2025 contre 63% en 2024 ;
- En 2025, 54% des sociétés interrogées ont au moins une femme au sein de la gouvernance actionnariale (contre 50% en 2020).

ACORIS Mutuelles a souscrit au fonds Mutuelles Impact en 2022, traduisant son engagement en faveur d'investissements responsables et à impact. À ce titre, la mutuelle s'est engagée à verser un montant total de 201 200 € dans ce fonds commun, aux côtés d'autres mutuelles et unions, afin de soutenir des projets liés à la santé, et plus particulièrement aux secteurs du médico-social et de la prévention. Ce fonds est géré par le groupe SIPAREX, acteur dédié au développement des entreprises, signataire des « Principes for Responsible Investment » de l'ONU ainsi que de la « Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance » de France Invest. Conformément à cet engagement, ACORIS Mutuelles répond favorablement à chaque appel de fonds. À ce jour, entre 2022 et le 31 décembre 2025, la mutuelle a déjà versé un montant de 127 380,45€ au fonds Mutuelles Impact, dont 24 000 € au titre de la seule année 2025.

La BRED

ACORIS Mutuelles souhaite pérenniser son partenariat avec la BRED, Banque Populaire, institution financière reconnue pour son engagement exemplaire en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Cette collaboration a permis à la mutuelle de réaliser ses premiers investissements dans des titres « verts » dès 2024, puis de poursuivre cette dynamique en 2025, avec une vision élargie tournée vers 2026. Les supports d'investissement sélectionnés financent exclusivement des projets « verts » portés par les entreprises émettrices, garantissant ainsi que les fonds alloués contribuent directement et concrètement à la transition écologique et sociale.

NOM	DATE D'ACHAT
Commerzbank	18/01/2024
Crelan SA	19/01/2024
Generali	19/01/2024
Volkswagen	24/01/2024
Air France	03/04/2024
Engie	27/06/2024
Abeille- Vie assurance	23/01/2025

Forte du succès de ses premiers investissements responsables en 2024, ACORIS Mutuelles entend intensifier son partenariat avec la BRED Banque Populaire en 2025. L'objectif est double : accroître le volume de nos placements ESG tout en diversifiant nos supports d'investissement pour amplifier notre impact positif. Cette année sera ainsi marquée par de nouveaux arbitrages en faveur de produits financiers labellisés, toujours alignés sur nos exigences environnementales, sociales et de gouvernance.

DEUXIEME PARTIE : LES PRODUITS FINANCIERS

En cohérence avec nos actions terrain, notre mutuelle a fait le choix d'intégrer pleinement les critères ESG dans sa stratégie d'investissement, en nous appuyant sur l'expertise de deux partenaires bancaires clés. La banque CIC-EST nous accompagne depuis plusieurs années dans cette démarche, tandis que la BRED, rejointe début 2024, nous permet d'accéder à des solutions de placement vert encore plus innovantes et ciblées. Ce double partenariat renforce notre capacité à identifier et sélectionner des investissements à impact positif, parfaitement alignés avec nos engagements en faveur de la transition énergétique et de l'inclusion sociale.

I. PRODUITS FINANCIERS AYANT, ENTRE AUTRES CARACTERISTIQUES, DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES OU UNE COMBINAISON DE CES CARACTERISTIQUES

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable, nous accordons une importance particulière aux produits financiers intégrant des caractéristiques environnementales. Ces placements ciblent spécifiquement des projets ou entreprises contribuant à la transition écologique, que ce soit par la réduction des émissions carbone, le développement des énergies renouvelables ou la préservation des ressources naturelles.

La BRED

L'année 2025 n'est pas marquée par la réalisation de nouveaux investissements « green » par ACORIS Mutuelles. Toutefois, cette absence de nouveaux engagements n'altère en rien l'intérêt porté par la mutuelle aux investissements durables. En effet, ACORIS Mutuelles conserve l'ensemble des investissements « green » réalisés au cours de l'année 2024, représentant un montant total de 3 100 000 euros, confirmant ainsi la continuité de sa stratégie en faveur du financement de projets et de titres à impact environnemental positif.

- Le 18 janvier 2024 : 500 000 euros dans Commerzbank ;
- Le 19 janvier 2024 : 500 000 euros dans Crelan SA ;
- Le 19 janvier 2024 : 500 000 euros dans Generali ;
- Le 24 janvier 2024 : 1 000 000 euros dans Volkswagen ;
- Le 27 juin 2024 : 600 000 euros dans Engie ;

NOM	DATE D'ACHAT	NOMINAL	GREEN	SOCIAL	SUSTAINABLE
Commerzbank	18/01/2024	500 000 €	YES	NO	YES
Crelan SA	19/01/2024	500 000 €	YES	NO	YES
Generali	19/01/2024	500 000 €	YES	NO	YES
Volkswagen	24/01/2024	1 000 000 €	YES	NO	YES
Engie	27/06/2024	600 000 €	YES	NO	YES

Produits financiers ayant des caractéristiques environnementales

CIC-EST

ACORIS Mutuelles démontre également son engagement en faveur d'une gestion responsable à travers son portefeuille de titres à la banque CIC-EST, comprenant des produits alignés sur des critères environnementaux (E), sociaux (S) ou une combinaison des deux (E+S).

L'analyse des titres détenus par la mutuelle révèle une répartition variée entre les critères environnementaux (E) et sociaux (S). La plupart des titres présentent une dominante marquée par une combinaison de caractéristiques environnementales (E) et sociales (S). Cependant, il est intéressant de noter que certains titres ont une prédominance relative aux caractéristiques environnementales tandis que d'autres ont une prédominance relative aux caractéristiques sociales.

LIBELLE EMTEUR	NOMINAL	CRITERE ENVIRONNEMENTAL	CRITERE SOCIAL
GLDM SACHS GR TV27	400 000 €	YES	NO

Produit financier ayant des caractéristiques environnementales

LIBELLE EMTEUR	NOMINAL	CRITERE ENVIRONNEMENTAL	CRITERE SOCIAL
TOTALENERGIES SE	2 000 €	NO	YES
PORSCHE 4,125%32	300 000 €	NO	YES
SG 5,625%020633	600 000 €	NO	YES
SOC.GEN TV 300631	600 000 €	NO	YES
SOCIETEGENERA TV31	400 000 €	NO	YES

Produits financiers ayant des caractéristiques sociales

LIBELLE EMTEUR	NOMINAL	CRITERE ENVIRONNEMENTAL	CRITERE SOCIAL
NOVARTIS	1 400 €	YES	YES
BANCO SAN 2,125%28	800 000 €	YES	YES
VEOLIA ENVIRON.	2 300 €	YES	YES
SIEMENS	500 €	YES	YES
LINDE 3,2%140231	500 000 €	YES	YES
ASML HOLDING	220 €	YES	YES
SCHNEIDER ELECTRIC	500 €	YES	YES
SCHNEIDER EL 3%30	400 000 €	YES	YES
BNP PARIBAS TV35	300 000 €	YES	YES
BFCM 1,625%151127	300 000 €	YES	YES

Produits financiers ayant des caractéristiques environnementales et sociales

Pour notre mutuelle, les investissements à caractéristiques environnementales et sociales représentent bien plus qu'une simple allocation d'actifs : ils constituent le prolongement cohérent de nos actions internes en faveur de la transition écologique. En orientant une part croissante de nos placements vers des titres verts, nous renforçons notre impact positif sur l'environnement tout en restant fidèles à notre mission première : prendre soin de nos adhérents ainsi que des territoires où nous sommes implantés.

II. PRODUITS FINANCIERS AYANT POUR OBJECTIF L'INVESTISSEMENT DURABLE

Si notre mutuelle a fait le choix stratégique d'augmenter significativement ses investissements dans des titres "green" à forte dimension environnementale, cette orientation ne représente qu'une partie de notre engagement. Nous entendons compléter cette démarche par des investissements durables au sens large intégrant à la fois des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La BRED

En 2025, ACORIS Mutuelles détient l'équivalent de 4 100 000 euros de titres intégrant une caractéristique d'investissement durable sur l'ensemble de ses titres détenus par l'intermédiaire de la BRED.

NOM	DATE D'ACHAT	NOMINAL	GREEN	SOCIAL	SUSTAINABLE
Commerzbank	18/01/2024	500 000 €	YES	NO	YES
Crelon SA	19/01/2024	500 000 €	YES	NO	YES
Generali	19/01/2024	500 000 €	YES	NO	YES
Volkswagen	24/01/2024	1 000 000 €	YES	NO	YES
Air France	03/04/2024	500 000 €	NO	NO	YES
Engie	27/06/2024	600 000 €	YES	NO	YES
Abeille-Vie assurance	23/01/2025	500 000 €	NO	NO	YES

Produits financiers ayant des caractéristiques d'investissement durable

CIC-EST

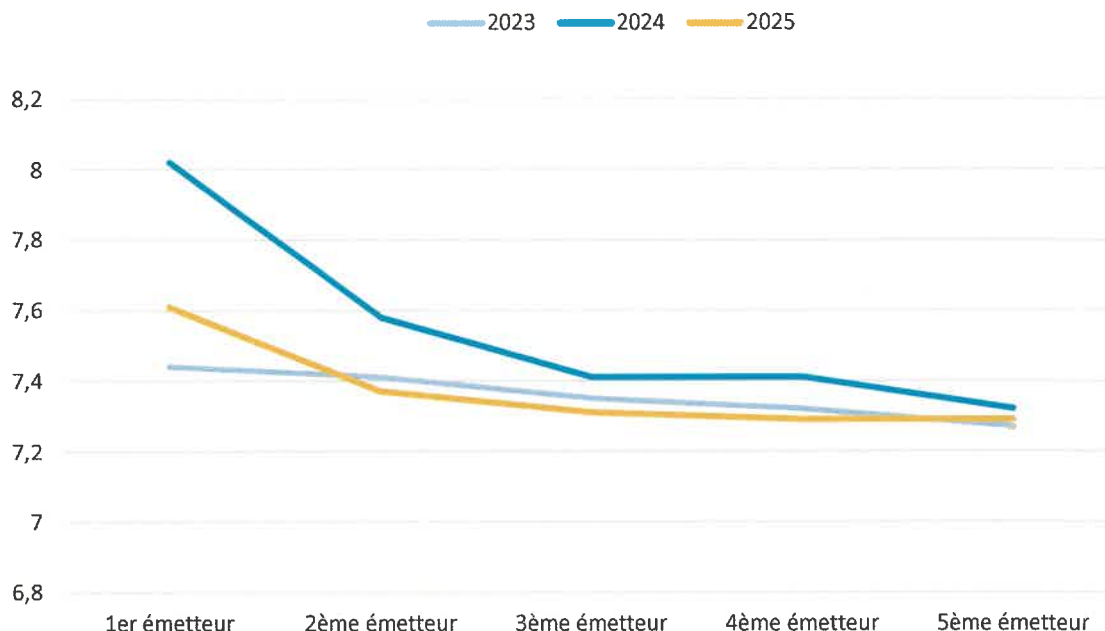
La mutuelle dispose d'un nombre significatif de placements orientés vers l'investissement durable, traduisant une volonté affirmée d'intégrer des critères responsables dans sa stratégie d'allocation d'actifs. L'année 2024 a ainsi marqué une progression notable, tant en volume qu'en qualité du portefeuille ESG géré auprès de la banque CIC-EST, avec une augmentation du nombre d'émetteurs, passant de 52 en 2023 (dont 49 notés ESG) à 66 en 2024 (dont 64 notés). Cette dynamique s'est également traduite par une amélioration du niveau global des notations, les principaux émetteurs du portefeuille en 2024 affichant des performances ESG supérieures à celles observées en 2023.

Toutefois, l'année 2025 présente un nombre plus restreint de titres orientés vers l'investissement durable, avec 52 titres identifiés dans cette catégorie. Malgré cette évolution, la mutuelle maintient pleinement son engagement en faveur de l'investissement responsable et continue de privilégier, dans ses décisions d'allocation, des supports répondant à des objectifs de durabilité, confirmant ainsi la place centrale des critères ESG dans sa stratégie d'investissement.

L'analyse des principaux émetteurs du portefeuille met en évidence une stabilité notable des performances ESG au sein des investissements de la mutuelle. En effet, les cinq premiers émetteurs présentent des niveaux de notation comparables depuis l'année 2023, traduisant une constance dans les choix d'investissement opérés. Cette régularité témoigne de l'approche

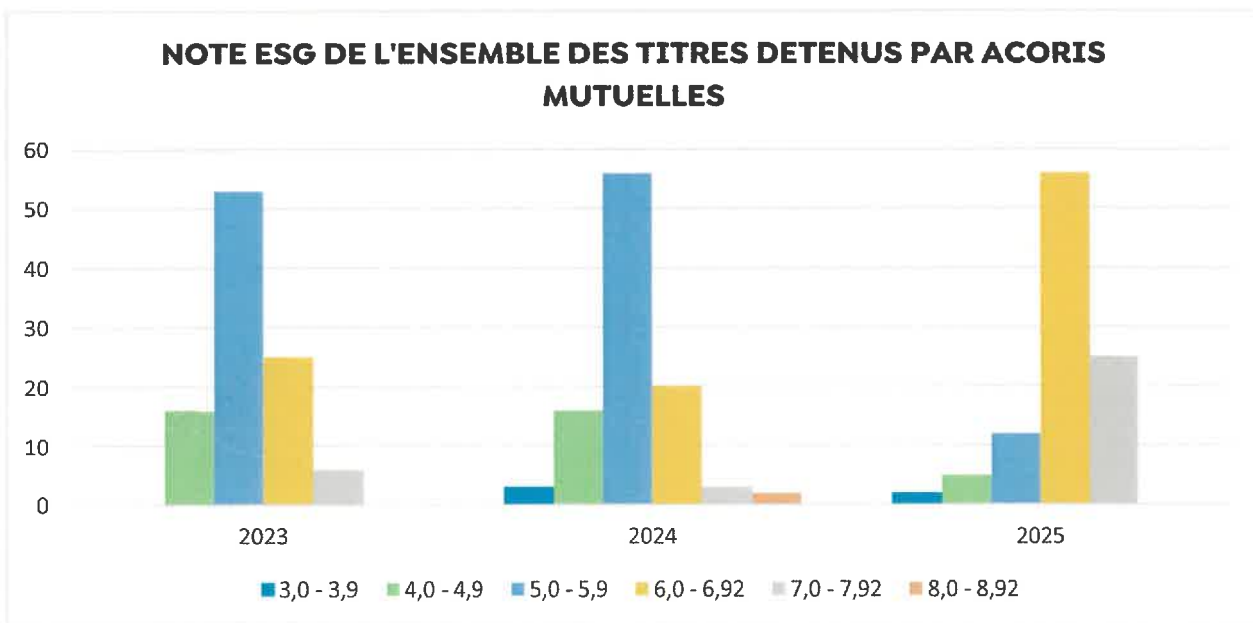
structurée et cohérente de la mutuelle, qui privilégie des émetteurs répondant à des exigences ESG élevées et pérennes. Elle illustre également la capacité de la mutuelle à maintenir dans la durée une politique d'investissement alignée avec ses engagements en matière de responsabilité.

NOTE DES 5 PREMIERS EMETTEURS



Enfin, le graphique ci-dessous présente la répartition des notes ESG de l'ensemble des titres détenus par ACORIS Mutuelles sur les années 2023 à 2025, selon différentes classes de notation. Il met en évidence une évolution progressive de la qualité ESG du portefeuille, avec un déplacement des actifs vers des catégories de notation plus élevées. Cette tendance traduit le renforcement de l'intégration des critères ESG dans les choix d'investissement, illustrant ainsi la volonté de la mutuelle d'améliorer le profil extra-financier de ses actifs.

NOTE ESG DE L'ENSEMBLE DES TITRES DETENUS PAR ACORIS MUTUELLES



L'ensemble de ces investissements tant sur les produits financiers ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales que sur les produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable, tendent à ce qu'ACORIS Mutuelles contribue, à son échelle, aux 17 objectifs du développement durable.

En 2025, ACORIS Mutuelles a voulu affirmer avec force sa volonté d'accélérer sa transition responsable, en dépassant les engagements des années précédentes. Cette ambition s'est traduite par des actions tangibles dans tous les domaines : réduction de l'empreinte environnementale grâce à une gestion énergétique optimisée, une politique "zéro papier" renforcée et un soutien accru aux artisans locaux ; renforcement du volet social avec des programmes de formation innovants et une attention particulière portée à la santé physique et mentale des collaborateurs ; et enfin, une gouvernance exemplaire, marquée par la montée en compétence de ses élus. Ces initiatives illustrent une approche globale où chaque dimension ESG est systématiquement prise en compte et améliorée.

Au-delà de ces mesures internes, cette volonté s'est également concrétisée dans la stratégie de placement, avec une sélection encore plus exigeante d'investissements intégrant des critères ESG stricts. L'année 2025 a permis de consolider ces avancées, confirmant l'ancrage durable d'ACORIS Mutuelles dans une logique de performance responsable. Ces progrès, à la fois qualitatifs et quantitatifs, témoignent d'une réelle maturité dans la démarche ESG et posent les bases d'un avenir toujours plus engagé et vertueux.



Fait à Nancy, le 04 juin 2026,
Directrice générale, Madame COLIN Alexandra

GLOSSAIRE

Biodiversité : L'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes et entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Empreinte carbone : Indicateur qui vise à mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement, et plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre liées à une activité.

Empreinte environnementale : L'effet qu'une personne, une entreprise, une activité, etc. a sur l'environnement. Elle s'exprime en « surface de terre productive requise pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets qui en découlent ». Elle couvre un spectre plus large que l'empreinte carbone.

Gaz à effet de serre : Gaz présents dans l'atmosphère qui absorbent une partie des rayons du soleil et les redistribuent sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, ce qui entraîne le phénomène d'effet de serre et une élévation des températures à la surface du globe.

Mutualiste : Le magazine de votre mutuelle.

Politique zéro déchet : Démarche visant à réduire au maximum la production de déchets. Ainsi, cela consiste à revoir le mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage.

Recygo : Recygo est une co-entreprise créée par La Poste et SUEZ en 2018 pour accélérer le déploiement du tri et du recyclage dans les entreprises.

RSE : La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

17 objectifs du développement durable : Ils représentent un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Ces 17 objectifs ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

DÉCLARATION DE NON-PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

INTRODUCTION

En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 intitulé "SFDR" portant sur la divulgation d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, il est prévu que les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité fassent l'objet d'une transparence.

La présente déclaration a pour but de répondre à cet objectif en détaillant les politiques de diligence raisonnable concernant ces incidences, en prenant en considération la taille de l'organisation, la nature et l'étendue de ses activités, ainsi que les types de produits financiers proposés.

NON-PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

ACORIS MUTUELLES est une mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité contractant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine et s'engageant à verser un capital à la survenance d'un événement et comptabilise moins de 500 employés.

Par conséquent, en tenant compte de ces éléments, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité est effectuée sur une base volontaire.

En tout état de cause, bien que ACORIS MUTUELLES prenne en compte les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, la réflexion sur la priorisation des incidences négatives de ces investissements n'est pas encore pleinement développée, et les données actuellement disponibles ne permettent pas de garantir une prise en compte complète des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

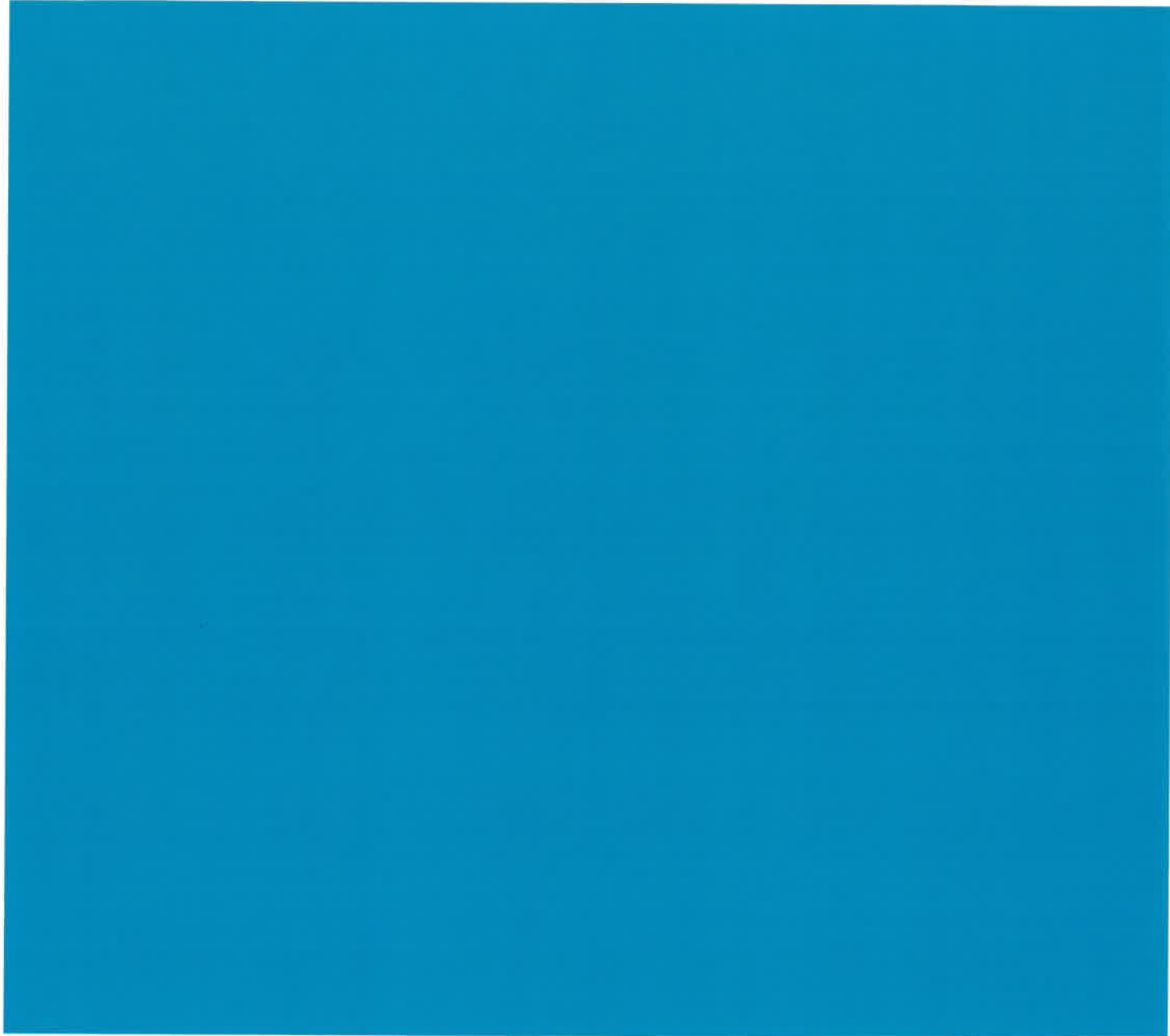
À ce stade, ACORIS MUTUELLES ne peut donc pas mesurer les effets de ces incidences.

Il convient de noter que ACORIS MUTUELLES suit de près les évolutions réglementaires et les travaux du secteur afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dans ses activités dans un avenir proche.

La décision concernant la prise en compte des principales incidences négatives sera réévaluée chaque année.

Fait à Nancy, le 28 mai 2026,
Directrice générale, Madame COLIN Alexandra





ACORIS mutuelles

Siège social : 6/8 Viaduc Kennedy – CS 44210 –
54042 NANCY CEDEX

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II
du Code de la Mutualité N° SIREN 780 004 099.

